



Dois-je continuer à payer la pension alimentaire

Par **venturina**, le **11/08/2009** à **21:34**

Bonjour, Je suis divorcé depuis 15ans, je verse une pension alimentaire de 250 euro à mon ex femme pour ma fille et mon fils âgés de 22 et 19 ANS. ma fille à pris un appartement avec son concubin et a un petit agé de 2 ans elle fournit de fausses déclarations à la caisse familiales en disant qu'elle vit seule pour bénéficier de L'api, mon fils quant à lui est incarcéré pour des délits graves, mon ex femme a montée une association de dance et couture à but lucrative, lorsque je lui parle de démarches que je vais effectuées pour dire que ma fille ne vit plus chez elle, elle me dit que je dois continué à payer tant que ma fille n'est pas autonome financièrement. Comment faire s'il vous plait je ne sais plus très bien où j'en suis. Merci beaucoup pour vos réponses.

Bonsoir